

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{soir} .	1 » 00 » soir.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
10 h. 27 ^{soir} .	5 » 45 ^{soir} .	2 » 42 ^{soir} .	3 » 52 ^{soir} .	4 » 18 ^{soir} .	5 h. 17 ^{soir} .	8 h. 40 ^{soir} .	5 » 45 ^{soir} .	4 » 39 ^{soir} .	
		7 » 40 ^{soir} .	9 » 22 ^{soir} .	9 » 41 ^{soir} .		4 h. 41 ^{soir} .	11 » 7 ^{soir} .	3 » 1 ^{soir} .	
Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, 29 Décembre.

La presse intransigeante, l'organe de M. Rochefort en tête, fait naturellement un accueil enthousiaste à la candidature du major Labordère au Sénat et, comme toujours, à force d'exagérer, fait tort à leur client. C'est ainsi que s'il faut en croire l'*Intransigeant*, « si la République existe encore à cette heure, c'est peut-être à lui, à sa fermeté stoïque, à son abnégation que nous le devons. » Voilà un peut-être qui n'est pas déplacé. Attribuer en effet à l'acte isolé d'un fonctionnaire qui a fait tout simplement son devoir de citoyen, la portée d'un acte héroïque, c'est dépasser les bornes et cela d'autant plus qu'on parle devant tout un public qui a été le propre artisan de son salut et qui ne doit qu'à lui-même et à son attitude d'avoir fait reculer un gouvernement mal intentionné devant les dernières conséquences de ces actes. Mais il faut toujours un *dada* à nos ultras-radicaux. Le major Labordère arrive juste à point, au moment où l'affaire Roustan vient de se clore, pour fournir aux opposants l'occasion d'être désagréables à MM. de Miribel, de Launay, etc., c'est-à-dire en réalité à M. Gambetta. Le major Labordère, qui est en ce moment en garnison à Rennes, a été réintégré il y a trois ans par le général Gresley et, aussitôt averti, il a écrit pour remercier les députés de Paris qui ont mis en avant sa candidature. M. Talandier a lu sa lettre à la réunion des électeurs sénatoriaux de la banlieue, mais nous n'en possédons qu'une analyse. Le candidat se pose sur le terrain républicain, sans indiquer à quelle nuance il se rattache. Il avoue du reste n'avoir jamais fait de politique active et sa candidature, si elle est maintenue, n'aurait qu'un caractère de protestation.

Si l'on en juge par l'accueil fait à cette candidature, on peut croire de prime abord qu'elle a toutes les chances pour elle. Mais ce n'est qu'un nom jeté dans le public et d'ici au dernier au moment il peut se produire tel obstacle qui enlève à cette candidature toute raison d'être. C'est souvent du reste le sort des initiatives prises par les intransigeants.

Déjà l'*Union Républicaine*, qui est dans la moyenne des idées parisiennes, fait ses réserves et demande à être éclairée sur la valeur politique du candidat. « Nous avons, dit-elle, nous avons souvent entendu ceux de nos confrères qui ont mis en avant la candidature Labordère, s'élever avec énergie contre les légendes. Nous sentons pour la légende un éloignement, une répulsion instinctive au moins aussi puissante que la leur. On nous représente M. Labordère comme sortant des rangs et jetant, en même temps que les tronçons de son épée, un superbe défi aux fauteurs de coups d'Etat. C'est fort beau. Mais, est-ce ainsi que les faits se sont produits ? Nous ne le pensons pas. Il n'en agit pas moins en serviteur respectueux des lois. Sans doute, et ramené à ses justes proportions, c'est pour être un excellent candidat. Nous ne demandons qu'à le connaître. Reste à savoir si on donnera au major la faculté de se mettre en rapport avec le collège sénatorial de la Seine, c'est là une question douteuse à tous les points de vue. »

Il semble du reste qu'en ce moment le souffle intransigeant a perdu de son empire à Paris. C'est ainsi qu'une proposition de l'extrême gauche du conseil municipal tendant au rejet du budget de la préfecture de police a été écartée à une grande majorité. Il a suffi que le préfet fit entrevoir le règlement prochain de la question qui divise les élus de la capitale et l'administration de l'intérieur, pour que plus de la moitié des conseillers fissent défection à l'extrême gau-

che. Voilà donc le budget de la préfecture de police voté pour l'année prochaine. C'est un vote de confiance accordé à M. Camescasse et au cabinet du 14 novembre, en même temps qu'un gage de la modération des idées de la majorité de l'assemblée parisienne.

L'affaire Roustan est loin d'être terminée. On a, en effet, des nouvelles de Tunisie qui sont en contradiction avec celles qui ont été publiées dans ces derniers temps, et ce qui leur donne une importance toute particulière, c'est qu'elles émanent de correspondants dont la sympathie pour M. Roustan ne saurait être mise en doute. On a vu le *Temps* lui-même — le *Temps* qui a été un des premiers à demander que M. Roustan fût maintenu à son poste, — publier une dépêche dans laquelle il était dit que le retour de notre ministre à Tunis était de nature à provoquer de sérieuses difficultés, et que l'opinion générale dans la colonie était qu'il ne pourrait se maintenir. Cela était déjà fort significatif, mais le mouvement s'accroît, et les nouvelles dans ce sens se succèdent de jour en jour.

Le bruit qui avait couru ces jours derniers de la retraite prochaine de notre ambassadeur actuel à Madrid paraît devoir ne pas se confirmer. On avait dit que l'amiral Jaurès voyant sa santé s'affaiblir songeait à demander son rappel, mais jusqu'à présent il n'en est rien. On avait également rattaché ce bruit de retraite à la marche qu'ont prise les négociations pour l'indemnité à accorder aux colons espagnols qui ont eu à souffrir des malheureux événements de Saïda, indemnité que M. Gambetta ne veut, avec raison, régler que concurremment avec celle à laquelle ont droit les victimes françaises de l'insurrection Cobaine et de la guerre Carlisle, mais cette dernière supposition n'est pas exacte.

M. l'amiral Jaurès reste donc, au moins en

l'état actuel des choses, notre représentant auprès de la cour d'Espagne.

On a vu en quels termes nets, catégoriques, M. Alain Targé, s'adressant au syndicat des agents de change, lors de la visite officielle de ceux-ci, a démenti les bruits qui ont couru de sa prochaine retraite. Il paraît que les journaux qui ont mis ces bruits en avant ont des raisons particulières de les croire fondés, car ils ne se rendent pas au démenti du ministre des finances. C'est ainsi, par exemple, que ce matin encore, le *XIX^e Siècle* persiste à affirmer que M. Alain-Targé devra abandonner son portefeuille d'ici à un mois ou au plus six semaines.

Si cette affirmation nouvelle venait d'une feuille intransigeante ou d'un journal réactionnaire, il n'y aurait peut-être pas lieu de s'en préoccuper beaucoup ; mais émanant d'un organe aussi modéré que le *XIX^e Siècle*, elle mérite d'être prise en sérieuse considération. C'est pourquoi, sans en prendre aucunement la responsabilité, nous croyons devoir la mentionner.

Il est question depuis deux jours d'une tension assez vive dans les relations de l'Allemagne et de la Russie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(23) du 29 décembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Il jeta un dernier regard autour de lui, afin de voir s'il n'avait rien oublié ; puis, il se dirigea en courant vers l'endroit des ruines qu'il avait si péniblement cherché quelques instants auparavant.

Arrivé là, il jeta dans l'ouverture béante le paquet dont il était chargé, il ôta son propre tricorne, défit son ceinturon, et envoya sabre et chapeau rejoindre l'uniforme du capitaine.

Cela fait, il recouvrit l'ouverture du souter-rain de pierres et de débris de murs.

Toutes ces pénibles opérations furent faites en un clin d'œil ; il suait à grosses gouttes, mais dans l'état de surexcitation où il se trouvait, il roulait avec la plus grande facilité les plus grosses pierres.

Enfin il dut juger les témoins de son crime, suffisamment cachés, car il murmura d'une voix sinistre :

— Bon ! voilà tout cela en lieu sûr ! Jamais ces habits ne reverront la lumière du jour et les insignes du simple dragon vont faire place à ceux du capitaine ! Si je voulais moi-même rechercher

tout cela, que cela me serait difficile !

A ce moment il retourna vers son propre cheval qu'il tira de son réduit et le rapprocha du lieu du crime.

Il commença par essuyer ses mains tachées de sang, au grand manteau qui avait si bien caché, puis il le jeta derrière quelques rochers.

Il se coiffa crânement du tricorne du capitaine de Beuren ; sans sourciller il ceignit son sabre ; il plaça ses pistolets dans sa valise, attacha son porte-manteau à sa propre selle.

Il fit tout cela avec une impassible tranquillité, qui ne disait que trop que tous les moindres détails de ce terrible drame avaient été combinés par lui longtemps à l'avance.

Une fois que son cheval fut prêt à partir, il s'approcha de celui du capitaine, qui, débarrassé de toute charge, témoignait de son contentement en piaffant gaiement et en agitant sa crinière.

Wenz lui releva le pied gauche ; la bête se laissa faire ; il trailla avec de petites tenailles le sabot malade et extirpa une pointe cachée dans les chairs.

Enfin il laissa retomber le pied, et, poussant le cheval dans la direction des ruines, il dit :

— Pauvre bête ! te voilà donc débarrassée de tes tortures ! Maintenant, va-t'en où bon te semblera ; retourne d'où tu es venu si cela te fait plaisir !

En même temps il lui porta dans les flancs un violent coup du fourreau de son sabre.

L'animal se dressa de toute sa hauteur sur ses pieds de derrière et partit au grand galop à

travers l'ouverture du mur des remparts de Montroyal.

Sans jeter un dernier regard sur le corps inanimé et tout couvert de sang de son maître, Wenz partit au petit trot, dans la direction d'Uerzig, situé à environ deux lieues de là.

Il se redressait fièrement sur son rapide coursier ; il paraissait déjà avoir perdu de mémoire l'horrible forfait qu'il venait de commettre.

Une seule pensée le dominait ; on le devinait aux puissants mouvements de cette large poitrine, aux éclairs de ses petits yeux.

Cette surexcitation, causée par cet effrayant contentement de lui-même, s'accroît de telle sorte qu'elle dut se frayer une issue, et ce fut dans une sorte d'horrible rugissement qu'il s'écria :

— Le roi est mort !... vive le roi !... Le nouveau seigneur de Beuren fait son entrée dans son domaine !...

TROP D'UN SOULÈVE

Le lendemain, le soleil venait d'apparaître rouge et éclatant derrière la crête de Hunsruck et éclairait de ses premiers rayons la vallée de la Moselle.

Ses reflets dorés pénétraient à travers les étroites fenêtres pratiquées dans les épaisses murailles de la demeure de Jost-le-Pêcheur et inondaient la chambre de la malade, où le pauvre homme tenait toujours dans sa grosse main brunie celle de sa femme, blanche et amaigrie.

Il avait fini par trouver quelque repos à ses tourments, dans un moment d'assoupissement,

qui ne pouvait s'appeler le sommeil ; le soleil levant l'avait éveillé, lui et son enfant.

La petite, âgée d'environ trois mois, se mit à crier, réclamant sa nourrice.

Jost se leva aussitôt.

En même temps, il laissa retomber la main de sa femme ; mais à mesure qu'il s'éveillait, il lui semblait qu'il venait de toucher un corps froid.

Le bras de la malade retomba lourdement le long du bois de lit.

Elle était étendue, muette, les yeux à demi fermés, les lèvres bleuâtres légèrement entrouvertes ; son visage était devenu plus pâle encore, il était livide ; les joues étaient plus creuses que la veille et une frayeur indescriptible s'empara du pauvre homme.

Il n'entendit point les pleurs de son enfant, car toutes ses pensées étaient avec cette forme inanimée qui gisait là devant lui, qui était tout pour lui, et l'idée qu'elle l'avait quitté, sans même lui dire adieu, pour toujours, se fit de plus en plus jour à travers les sentiments divers qui l'agitaient.

Son cœur se serra anxieusement : il essaya d'appeler, de se jeter sur le corps de sa pauvre femme ; il ne put proférer un cri, il ne put faire un mouvement.

Enfin, il parvint à rompre le charme qui le tenait cloué là, de grosses larmes roulèrent le long de ses joues et il s'écria en sanglotant :

(A suivre.)

Il n'y a pas eu dissentiment à proprement parler, mais discussion sur un point de responsabilité administrative, et le ministre de l'intérieur n'a pas eu à offrir sa démission.

Nous avons déjà fait connaître les principales dispositions du projet de loi sur la réforme judiciaire que M. Jules Cazot doit déposer à la rentrée de janvier.

Le ministre de la justice était d'abord décidé à soumettre, en un seul projet, à l'examen de la Chambre, toutes les réformes qu'il compte introduire dans l'organisation de la magistrature; mais ces réformes constituant un travail très complexe, le garde des sceaux incline, aujourd'hui à les scinder en cinq projets distincts.

Le premier sera relatif à l'extension de la compétence des juges de paix; le second attribuera au jury la connaissance d'une partie des délits correctionnels; le troisième substituera aux tribunaux actuels de première instance des tribunaux de département, qui pourront avoir des délégations dans les arrondissements les plus importants; le quatrième portera réduction du nombre et du personnel des cours d'appel; enfin le cinquième confèrera au gouvernement une latitude absolue quant aux mises à la retraite par suppression d'emploi, qui seront la conséquence naturelle de ces réformes, tout en laissant subsister le principe même de l'inamovibilité.

Le *Journal de Genève* assure que le sultan a pris 1,000 abonnements au *Djewaib* un journal ennemi de la France qui se publie à Constantinople et que 100,000 carabines viennent d'être envoyées en Tripolitaine.

« Soyez bien persuadé d'une chose, ajoute le *Journal de Genève*, la question tunisienne ne fait que commencer. »

Les ministres ont tenu mardi matin à l'Elysée, leur réunion hebdomadaire, sous la présidence de M. Jules Grévy. Le conseil a arrêté la liste des nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur à décerner à l'occasion du 1^{er} janvier.

D'après la *France*, le rédacteur militaire d'un journal du matin recevrait la croix de chevalier, pour sa conduite pendant la guerre. En dehors de cette nomination, aucune décoration ne sera, ainsi que nous l'avons dit, accordée à la presse, à l'occasion du premier de l'an.

Demain paraîtront au *Journal officiel* les décrets nommant: M. le baron de Courcel, ambassadeur de la République française à Berlin, M. le comte de Chaudordy ambassadeur de la République française à St-Petersbourg.

On assure qu'une des principales préoccupations du ministre des travaux publics, d'accord en cela avec ses collègues du ministère, est la préparation des projets d'amélioration de nos ports de commerce, et que des crédits seront demandés aux Chambres, pour cet objet, à l'ouverture de la session.

Trente élèves sur trente-et-un, qui avaient été renvoyés de l'École de Saint-Cyr au mois de juillet dernier, ont adressé à M. le ministre de la guerre, par la voie hiérarchique, leur demande de réintégration à l'école.

Un seul s'en est abstenu par un concours de circonstances très particulières: ce jeune homme, au moment de son entrée à l'école, appartenait à l'armée, et il avait été classé par son numéro de tirage dans la deuxième portion du contingent.

On omet de lui faire contracter l'engagement de cinq ans, et par le fait de cette erreur il s'est trouvé, au moment de son expulsion, libéré de toute obligation militaire. Cet élève n'a pas cru devoir poursuivre sa carrière militaire.

L'Événement annonce que le Conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de décret portant règlement d'administration publique pour la réorganisation de l'Eglise réformée de Paris. En vertu de ce décret, la consistoriale actuelle se trouverait divisée en deux consistoriales nouvelles: celle de Paris et celle de Versailles. La consistoriale de Paris comprendrait huit paroisses.

Le même journal assure que M. Paul Bert va interdire aux membres du clergé d'écrire aucune lettre dans les journaux sans l'autorisation du ministre des cultes.

L'Union reçoit la dépêche suivante:

Rome, 27 décembre.

Des informations nous permettent d'annoncer que le comte Kalnoky, en passant par Berlin, a obtenu une entente complète entre l'Autriche et l'Allemagne, pour concentrer entre les mains de ces deux puissances tout le commerce de l'Orient et de l'Europe centrale au détriment de la France et de l'Angleterre.

Deux lettres importantes du Pape paraîtront prochainement: l'une adressée à l'archevêque de Milan, l'autre à l'épiscopat italien.

Une réunion des fabricants de tous les centres industriels s'est tenue mardi à Paris. Cette réunion était présidée par M. Delfosse, président de la chambre de commerce de Roubaix, elle avait pour but de s'entendre au sujet des observations à présenter à M. le président du conseil des ministres et à M. le ministre du commerce, sur la situation difficile de l'industrie lainière et de protester énergiquement contre les concessions que le ministre a annoncé être dans l'intention de faire en Angleterre.

Parmi les candidats à l'un des sièges vacants au conseil d'Etat, le *National* cite M. Léon Grévy, fils de l'ancien gouverneur général de l'Algérie.

Les obsèques de M. le général de division Berthaut, ancien ministre de la guerre, ont eu lieu mardi, au milieu d'une affluence considérable.

CHEMIN DE FER SUR LA MANCHE

On nous écrit de Roubaix qu'une réunion importante, composée de plus de 300 personnes, organisée par MM. les Membres de la société Géographique de Lille et ceux de la Chambre de Commerce de Roubaix, au sujet du chemin de fer à ciel ouvert sur la Manche, a eu lieu mardi soir, à 6 heures, dans le salon de réception de la Mairie de cette dernière ville.

Dès leur arrivée à Lille, le conférencier, M. Des Grois, ancien Procureur Général, et les Membres du Conseil d'Administration qui l'accompagnaient, ont reçu un accueil des plus sympathiques et qui faisait pressentir le succès de la conférence où les approbations les plus chaleureuses ont, à plusieurs reprises, éclaté de toutes parts.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

A l'occasion du nouvel An, le Préfet du Lot recevra en l'Hôtel de la Préfecture, le samedi, 31 décembre, de 1 heure à 2 heures et demi de l'après-midi.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Séance du 24 décembre.

Le Conseil approuve les conclusions des divers rapports faits par MM. Costes, Sirech et Pouzergues, au nom des commissions des finances et des travaux publics.

Sur la proposition de M. Sirech, rapporteur de la commission des travaux publics, et après examen des plans et des pièces à l'appui du procès-verbal de l'enquête pour recevoir les déclarations des habitants sur l'utilité du projet de redressement et d'élargissement de la rue Hautesserre, le Conseil maintient sa délibération du 8 octobre 1881, et prie M. le Maire de remplir toutes les formalités voulues pour obtenir l'approbation définitive de l'autorité compétente.

Le Conseil émet un avis favorable sur le budget présenté par la commission administrative de l'hospice.

M. Bousquet (Caprais), au nom de la commission des finances, soumet au Conseil le résultat des travaux de cette commission concernant le budget ordinaire pour 1882. Il fait remarquer que la commission, d'accord avec M. le Maire, a cru devoir supprimer à la septième section une dépense de 150 fr., représentant un secours qui était alloué à la Maison de refuge. Cet établissement étant très prospère, ce secours lui devient inutile. Enfin, après avoir fait l'énumération complète des recettes et des dépenses prévues, qui s'élèvent, savoir:

Recettes ordinaires et extraordinaires,

à.....	386,755 ^f 08
Dépenses, id.....	354,111 ^f 88
il fait ressortir qu'il y a un excédant de.....	32,643 ^f 20

Après cet exposé, le Conseil approuve et vote le budget ordinaire de 1882 présenté par M. le Maire.

Nous avons déjà parlé de la demande de M. Caviolle, relativement aux précautions à prendre au théâtre de Cahors, pour la sécurité des spectateurs.

Le départ du courrier de Gourdon est avancé de quinze minutes. Par suite, la dernière levée des correspondances à destination des localités desservies par ce courrier aura lieu dorénavant à 6 h. 45 soir.

Pour le dépôt des chargements: 6 h. 30 soir dernière limite.

Par ordre ministériel, les vacances du jour de l'an, qui devaient commencer, dans les lycées samedi prochain, à dix heures du matin et finir le jeudi 5 janvier, à huit heures du soir, commenceront le jeudi 29 décembre, à dix heures du matin.

La rentrée aura lieu le mardi 3 janvier, à huit heures du soir.

Les élèves des lycées se réjouiront certainement de cette décision nouvelle, car elle leur donne un jour de congé sur lequel ils ne comptaient pas.

CHEMIN DE FER DE CAHORS A MOISSAC.

Enquête d'utilité publique.

Par arrêté de M. le Préfet de Montauban en date 19 décembre:

Une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet du chemin de fer de Cahors à Moissac.

A cet effet, les pièces de l'avant-projet resteront déposées à la Préfecture et à la Sous-Préfecture de Moissac pendant un mois, à partir du 2 janvier prochain jusqu'au 2 février 1882 inclusivement, pour être communiquées, sans déplacement, pendant cet intervalle, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVE.

Mercredi a eu lieu, à la Préfecture, l'adjudication du troisième lot, arrondissement de Gourdon, s'élevant à 3,820,000 fr. 64 cent.

M. Pastrie, entrepreneur à Périgueux, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 21 0/0.

L'hiver débute dans des conditions favorables pour l'agriculture et la santé publique; le temps est splendide, et le froid vif et sec.

INCENDIE. — Mardi dernier, le feu s'est déclaré dans la grange du nommé Bozoul, Baptiste, forgeron à Lherm. Grâce aux efforts de tous et à la promptitude des secours, la maison qui est contiguë a pu être sauvée.

Les pertes sont évaluées à 600 fr. Rien n'était assuré.

On attribue les causes de cet incendie à l'imprudence de deux petites filles.

M. l'instituteur de l'Herm s'est particulièrement distingué dans cette circonstance. Il a été félicité par le maire qui va demander une récompense pour ce courageux fonctionnaire.

LE CRIME DE CROS. — Dans la nuit du 23 au 24 courant, un assassinat a été commis tout près du village de Cros, commune de Saint-Cirgues, canton de Latronquière.

Le sieur Teulade (Antoine), âgé de 35 ans, domicilié à Germain-Laroche, commune de Maure (Cantal) a, à l'aide d'une petite massue en fer, brisé le crâne à son beau-père, Sol (Antoine), âgé de 55 ans, domicilié au Bois Louis, même commune que ci-dessus.

Le crime aurait eu pour cause la fureur ressentie par Teulade, à la nouvelle du prochain mariage de son beau-père, et la reconnaissance d'une somme de 1,200 fr. par ce dernier à sa seconde femme.

Teulade, transféré devant le juge d'instruction de Figeac a avoué son crime sans témoigner aucun repentir.

On nous écrit de Bretenoux:

Un enfant de onze ans, du nom de Ferman-dèze, a eu trois doigts de la main droite enlevés par l'explosion d'une cartouche que lui avait donnée un de ses camarades.

A la suite de cet accident, l'amputation des trois doigts blessés a été jugée nécessaire.

Cet accident est arrivé pendant la classe, dans l'école communale de Girac, canton de Bretenoux.

UN CRIME A NÉRAC. — Le soir de Noël, le nommé Poyo Antoine, terrassier, âgé de 57 ans, a reçu plusieurs coups de poignard dans le ventre, ses entrailles s'échappaient de la plaie; il fut reconduit chez lui au petit Nérac, pour recevoir les premiers soins, son état semblait désespéré. Une rixe s'était élevée entre le blessé et un nommé Ruy Joachim, dit Callot, âgé de 34 ans, chiffonnier, dans une partie de jeu de hasard; c'est à la suite d'une perte que Ruy alla précipitamment chez lui chercher un poignard et en frappa Poyo. L'assassin a pu se dérober aux recherches de la police qui a perdu sa trace.

TERRIBLE INCENDIE A RÉALMONT. — Lundi, vers quatre heures du soir, un violent incendie a détruit une partie de la ville de Réalmont.

Le feu s'était, paraît-il, déclaré dans l'auberge-café du sieur Rigaud, place de l'Eglise, et avait promptement envahi les maisons voisines. La rigueur du froid, le manque d'eau, l'insuffisance des secours permettaient au terrible fléau d'étendre ses ravages.

Mardi matin, à 7 heures, dix maisons, nous assure-t-on, étaient entièrement brûlées.

UN EXEMPLE A SUIVRE. — Le maire de la ville de Montauban prévient les indigents que M. Ostrières jeune a fait don au Bureau de Bienfaisance de 400 kilos de pain, qui seront distribués dans la journée du 28 décembre courant.

La distribution aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Adjudication à Montauban, en l'hôtel de la Préfecture, le samedi 21 janvier 1882, à 2 heures de l'après-midi.

PONT DE MONDOU SUR LA GARONNE.

Les travaux sont évalués, d'après le devis approuvé, à la somme de trois cent trente-cinq mille francs (335,000 fr.), y compris une somme à valoir de 29,327 fr. 41 pour travaux imprévus.

Cautionnement: dix mille francs (10,000 fr.) — Frais approximatifs de l'adjudication: 250 fr.

BORDEAUX. — Un des riches négociants de Bordeaux, M. Godard, est mort ces jours derniers, laissant sa fortune à la ville de Bordeaux. Cette fortune s'élève à cinq millions; elle doit surtout être employée au soulagement de l'agriculture.

TOULOUSE. — Plusieurs jeunes gens des faubourgs, tous plus ou moins repris de justice, se réunissaient depuis quelques temps, dans la nuit, pour chercher querelle aux passants qui traversaient les quartiers déserts.

Cette dangereuse bande vient d'être découverte. Onze arrestations ont été opérées.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir il n'y aurait plus dans les troupes d'infanterie qu'un seul insigne de service pour les officiers et la troupe. Cet insigne sera la jugulaire placée sous le menton.

En conséquence, le hausse-col est supprimé.

THÉÂTRE DE CAHORS

C'est devant une salle très peu garnie, nous le disons à regret, que M. Le Roy a donné hier sur la scène cadurcienne, un des chefs-d'œuvre d'Halévy, l'*Eclair*.

M. Le Roy le ténor distingué de l'opéra-comique, et M^{lle} Girard la gracieuse créatrice des *Noces de Jeannette*, méritaient bien cependant tout l'empressement de la société cadurcienne qui se pique d'aimer les belles choses.

La soirée a été délicieuse. Les artistes ont fait bravement contre mauvaise fortune bon cœur et certes si un nouveau succès était nécessaire à M. Le Roy pour consacrer son talent, il l'a obtenu hier dans le rôle charmant de Lionel qu'il a chanté avec un sentiment parfait, avec aussi toutes les ressources d'une voix harmonieuse et souple, rompue à toutes les difficultés. Quelle pureté de sons, quelle méthode et quel souci des nuances les plus délicates !

M^{lle} Girard a vaillamment secondé son partenaire, ainsi que M^{lle} Berthe, et M. Laurent a donné la note comique avec une verve fort applaudie.

Nous terminons par ces réflexions du parterre : « C'est dommage qu'une deuxième représentation ne soit pas donnée par M. Le Roy ; la salle serait comble. » C'est aussi notre impression. Le public, plusieurs fois échaudé, a bien quelque droit de se tenir sur ses gardes. Ce n'était pas ici le cas ; ce sont les absents cette fois qui ont été volés.

Dernières Nouvelles

Le *Journal des Débats* combat la candidature Labordère dont le seul titre est une faute contre la discipline.

L'*Union républicaine* dit que la candidature Labordère ne peut avoir le caractère d'une manifestation nationale, mais il serait puéril d'en faire un cataclysme militaire.

Le *Gaulois* demande la tolérance politique. Il ne veut pas qu'on traite de renégats ceux qui votent avec la droite quand la droite vote bien.

Les journaux religieux font ressortir la gravité de la dernière allocution du Pape.

Le *Siècle*, parlant du mouvement de baisse à la Bourse, dit que la baisse résulte principalement de la situation du marché. Cependant on doit convenir qu'elle est aggravée par les perplexités inspirées tantôt par les déclarations, tantôt par le silence du gouvernement.

Relativement aux grands intérêts économiques, on est impatient de se trouver devant un programme précis.

Le *Siècle* loue l'article de M. Léon Say, qui a montré la nécessité de limiter les dépenses, afin de ne pas compromettre l'équilibre financier.

Le *Siècle* croit que les dégrèvements sont incompatibles avec les dépenses annoncées. Il demande comment on pourra concilier l'extension des dépenses avec la réduction des charges. Il conclut en demandant au ministère de préciser la voie qu'il entend suivre.

Un télégramme de Berlin dit que l'allocution du Pape est très significative.

On pense qu'entre les discours si résigné du Pape à l'occasion de la béatification de saint Labre, et la dernière allocution, il a dû se passer quelque chose qui encourage le Pape à sortir de sa réserve et à réclamer la restauration du pouvoir temporel.

Paris, 29 décembre soir.

L'*Officiel* porte la nomination de M. Courcel ambassadeur à Berlin ; de M. de Chaudordy à Saint-Petersbourg ; de M. de Weiss directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

— Le décret supprimant la direction des coltes a paru ce matin à l'*Officiel*.

— Les négociations pour le traité de commerce franco-anglais ont été reprises aujourd'hui, à 2 heures, à l'hôtel des affaires étrangères. Les plénipotentiaires anglais sont sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au *Foreign office*, et sir Austin Lee.

Avant la réunion des commissaires, sir Charles Dilke avait déjeuné chez M. Gambetta, avec lequel, il entretient depuis plusieurs années de cordiales relations.

— On annonce que l'éminent chanteur, M. Faure, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— C'est à tort qu'on a annoncé la mort du général Séré de Rivière. L'état du général s'est, au contraire, notablement amélioré.

— On télégraphie de Saint-Petersbourg que Cronstadt est en feu ; le bruit court que le quart

de la ville est détruit ; le feu aurait été mis par les Nihilistes.

Bourse de Paris.

Cours du 29 décembre.

Rente 3 p. %	83.90
— 3 p. % amortissable	85.00
— 3 p. % amort. nouveau	84.00
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	113.95

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 28 décembre 1881.

Chaque fois que nos rentes se relèvent, il arrive des réalisations qui font perdre le terrain reconquis ; le 5 0/0 est encore descendu au-dessous de 114, on le cote en ce moment 113,60, le 3 0/0 est à 83,80, l'Emprunt est à 84,70.

L'ensemble de la cote s'est ressenti de la rechute de nos rentes, la Banque de France a perdu le cours de 5.800 au comptant, le dividende du 2^e semestre vient d'être fixé à 135 fr. nets. Le Crédit Foncier, la Banque de Paris, le Lyonnais sont en réaction plus ou moins forte ; la Banque ottomane que l'on avait poussée à 845 est revenue à 835, l'Union a peine à se maintenir au-dessus de 2.800.

Le Nord a reculé de 2.250 à 2.200, les autres chemins sont délaissés et peu mouvementés.

Le Suez a perdu plus de 200 francs sur ses plus hauts cours ; le Panama a fait 620, puis a reculé au-dessous de 600.

Les offres dominent sur le 5 0/0 italien, le 5 0/0 turc, l'Extérieure espagnole, l'Unité égyptienne.

Les porteurs d'obligations des Chemins de fer Nantais sont informés que leur remboursement sera effectué comme suit, à partir du 1^{er} janvier 1882, à Nantes, au siège social et Paris, chez M. L. Sée, fils et Cie. Il sera payé par obligation : 1^o le prix d'émission, 240 fr. ; 2^o la portion de la prime de remboursement acquise, 5,25 ; 3^o le coupon d'intérêt échéant le 1^{er} janvier 1882, montant, impôt déduit, savoir : pour les obligations nominatives, à 7,27 ; pour les obligations au porteur, à 6,98.

BIBLIOGRAPHIE.

La Géographie moderne.

Dictionnaire de Géographie universelle et Atlas universel de Géographie.

« Le Français, au dit un grand homme d'Etat allemand, se distingue des autres peuples civilisés en ce qu'il porte la moustache et ignore la géographie. »

Que de fois ce lourd paradoxe tudesque n'a-t-il pas été répété, aussi bien pas nos ennemis que par nous-mêmes, et cependant, sauf le port de la moustache que tous les peuples partagent aujourd'hui avec nous, il n'est pas de nation européenne qui ait fait plus que nous pour le développement de la science géographique. C'est tout au plus si l'on peut dire que les Allemands ont eu sur nous quelques années de priorité dans cette science toute nouvelle.

Car, il faut bien le dire, la géographie, c'est-à-dire la connaissance du globe et sa description exacte, est une science qui date à peine des premières années de notre siècle. Non que nous dédaignons les premiers résultats, les jalons préliminaires posés par la cartographie ancienne, mais ce n'est, pour ainsi dire, que de nos jours que de patients et hardis explorateurs ont peu à peu soulevé le voile qui recouvrait plus de la moitié du globe.

En dehors des contrées de l'Europe et du pourtour des grands continents, nos aïeux du XVIII^e siècle ne pouvaient tracer sur leurs cartes que des topographies fantaisistes ou tout au moins des indications sans aucune précision. Que connaissaient-ils de l'Asie, de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Chine, de l'Arabie, du Turkestan ou nos cartes laissent encore tant de vides ? de l'intérieur de l'Afrique, dont Livingstone, notre contemporain, affronta le premier les mystérieuses profondeurs ? de l'Amérique du Sud encore à peine explorée aussi bien que des régions au nord du Saint-Laurent ? de l'Australie, terre alors redoutée, déserte et ignorée ? des régions polaires où tous nos efforts n'ont pu encore planter le drapeau de la science ?

Et cependant, dans ce même XVIII^e siècle, devons-nous oublier que d'Anville (1719-1775) fonda la cartographie moderne, que notre Académie des sciences, envoyait Maupertuis en Laponie et La Condamine au Pérou mesurer des arcs du méridien, et enfin que Cassini de Thury de 1744 à 1783 entreprenait la grande carte de France, carte dont il n'existait pas d'exemple, et qui fut le point de départ et le modèle de tous les travaux analogues qui ont été depuis lors exécutés chez les autres peuples.

Si nous passons maintenant aux résultats acquis depuis le commencement de ce siècle, dans cette grande lutte pour la conquête scientifique du globe, la France a-t-elle donc tenu un rang si méprisable ? Ses Dumont d'Urville, ses Caillé, ses Garnier, ses Duveyrier et tant d'autres non moins illustres, ne sont-ils pas les dignes rivaux des Anglais que leur immense empire colonial rend autant voyageurs par nécessité politique ou commerciale que par tempérament ?

Il est vrai que pendant que ces hommes intrépides achetaient de leur vie chaque ligne nouvelle écrite sur le grand livre de la Terre, les Allemands enfermés dans leurs paisibles cabinets, accumulaient classaient, coordonnaient tous ces documents nouveaux et les présentaient au public sous une forme accessible et à un prix modique ; en même temps, comprenant l'importance de cette grande science, ils lui donnaient dans leurs écoles une large et honorable place.

Mais, si, sur ces points, l'Allemagne nous a devancés, la France a, depuis dix ans, marché à si

grands pas qu'elle a rejoint sa rivale et bientôt la dépassant se prépare à une pacifique et éclatante revanche.

Nous ne croyons pas, pas exemple, que l'Allemagne ait jamais accompli sur le terrain géographique une œuvre aussi colossale que celle si audacieusement entreprise par la librairie Hachette, publiant simultanément le *Dictionnaire de géographie universelle* et le grand *Atlas universel de géographie* par Vivien de Saint-Martin, la *Nouvelle Géographie universelle* d'Elysée Reclus et le magnifique recueil de voyages illustrés du *Tour du Monde*. Ces quatre publications constituent un véritable monument élevé à la Géographie. Tandis que le *Tour du Monde* enregistre jour par jour les faits et gestes des principaux voyageurs, la *Nouvelle Géographie* d'Elysée Reclus donne une description générale des diverses parties du monde que le *Dictionnaire* analyse méthodiquement et que l'*Atlas* fait vivre sous les yeux.

Nous recevons le nouveau numéro du vieux *Musée des familles*, qui, entrant dans sa quarante-neuvième année, se rallie, en passant entre les mains de l'éditeur Ch. Delagrave. Ce numéro promet pour l'avenir. On est réduit dès le premier coup d'œil par la perfection des gravures dues à des artistes tels que Ed. Morin, Adrien Marie, Nidrach. Il y a là des tableaux et un portrait d'A. de Neuville, et des vues de Nuremberg d'un remarquable fini d'exécution. Un nouveau roman russe de la célèbre M^{me} Gréville, Nadia, commence dans ce numéro qui contient des vers de Theuriet, un morceau historique du bibliophile Jacob, une charmante causerie scientifique d'Engène Müller, des questions qui piquent la curiosité et l'émulation des abonnés, des articles de Victor Tissot et d'Ernest Chesneau etc. etc.

MICHELET. — *Histoire de France et de la Révolution française*. 23 vol. in-8^e, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France* 133 fr. ; l'*Histoire de la Révolution française* 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8^e. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8^e, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art national, par H. DU CLEUZIQU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n^o 5.

VENTE

Sur licitation en trois lots,

À l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant M. Arnault juge audit tribunal, à ces fins commis,

De divers immeubles situés dans la commune de Cahors, dépendant des communautés ayant pu exister et des successions confondues des époux Banel père et mère.

Mises à prix.

Premier lot six mille francs, ci..... 6.000 fr.
Deuxième lot six cents francs, ci..... 600 »
Troisième lot quatre cents francs, ci... 400 »

L'adjudication aura lieu le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux à midi précis. En exécution d'un jugement rendu par la première Chambre du tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un enregistré, expédié et signifié et aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Pierre Alix, négociant, demeurant et domicilié à Cahors, lequel a pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, M^e Sabourin, demeurant en ladite ville rue du Lycée, n^o 5. Il sera procédé à l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant Monsieur Arnault, juge à ces fins commis, au palais de justice à midi précis, le mercredi vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Contrairement avec :
1^o — Le sieur Henri Banel, receveur principal entrepreneur, demeurant et domicilié à St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
2^o — La dame Victorine Banel, veuve en premières noces du sieur Amable Cammas, et épouse en secondes noces du sieur Wœlfel, et ledit sieur Wœlfel, demeurant et domiciliés ensemble à Bordeaux, lesquels ont pour avoué constitué, près le tribunal civil de Cahors, M^e Talou demeurant en ladite ville, rue des Augustins.

En présence du sieur Victor Lafon, mercier, demeurant et domicilié à Cahors, créancier intervenant, comparant par M^e Bousquet avoué, A la vente sur licitation en trois lots des immeubles dont la désignation suit :

Désignation et composition des lots.

Premier lot.

Le premier lot se composera d'une maison d'habitation sise à Cahors, rue Brives, n^o 13, et rue Nationale, n^o 1859 de la section, 96 du plan cadastral, d'une superficie d'un are.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se composera d'une vigne (A) située Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, côté gauche du chemin n^o 954, section G du plan cadastral d'une superficie de un hectare, quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares.

Troisième lot.

Le troisième lot se composera d'une autre vigne B et friche sise au lieu dit Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, formée de la réunion des parcelles n^{os} 280, 281, 282, et 283, section (H) du plan cadastral placée à droite du chemin, d'une superficie totale de un hectare vingt-six ares.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles dont s'agit a été déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Mises à prix.

En exécution du jugement de la première Chambre du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un précité, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par ledit jugement, savoir :

Pour le premier lot à la somme de six mille francs, ci..... 6.000 fr.
Pour le deuxième lot à la somme de six cents francs, ci..... 600 »
Pour le troisième lot à la somme de quatre cents francs, ci..... 400 »

Fait et rédigé le présent placard, par moi avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé : SABOURIN.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

Sur surenchère du sixième après saisie immobilière,

Au tribunal civil de Cahors, le samedi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

D'une pièce de terre située au lieu de Semil, commune de Lascabanes, d'une contenance d'environ un hectare, vingt-sept ares vingt centiares formant le quatrième lot des immeubles saisis sur la tête et au préjudice du sieur Combarieu père, propriétaire à Sainte-Alauzie.

Mise à prix..... 3.510 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Louis Bousquet en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le *Sirop de Nafé de Delangrenier*, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le *Sirop de Nafé* ainsi que la *Pâte*, se vendent dans les pharmacies.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections tégales, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente ann. un million de bouteilles. Demander brochure gratuite, à Gérard, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

MAISON DES 100,000 PALETOTS
 Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
 rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
 Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
 HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
 SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
 de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
 SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
 Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 f. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gaslralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulbiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

La Banque Parisienne

Capital: 70 millions Francs

Réserves: 17 Millions 1/2

Siège Social B et 7 rue Chauchat. A, rue Lepelletier. B, rue de Rennes. C, Bd. des Capucines Au grand-Hôtel. Paris

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES: Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0 DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS AU PAIR.

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépot chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825

BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.



Le Propriétaire-Gérant, A. Laytou.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, S^{SEUR}

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues
 LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

Etreennes utiles et Agréables 1882

Grande baisse de prix sur les nouvelles machines à coudre, système SINGER, avec les derniers perfectionnements suivants:

Volant fixe ou à marche folle, volant nickelé, enlèvement des disques de tension, nouvelle navette sans enfilage, dévidoir automatique demi mètre incrusté sur le devant de la table, bâti sur roulettes, etc., etc. Les tables et coffrets sont en noyer avec encadrements.

PRIX: 90.—100.—125.—150 f. AVEC TOUS LES GUIDES.

Seule Maison de Vente pour le Lot.

J. Larrive Fils Aîné

rue de la Liberté, 16, Cahors

On trouve également dans la même Maison, les Célèbres Machines Françaises de HURTU et HAUTIN brevetées en France et à l'Etranger pour leur supériorité et qui ont obtenu AUX EXPOSITIONS NATIONALES DE

1881 Grenoble, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Tours, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Alger, Grand diplôme d'Honneur.

Machines à coudre depuis 50 francs, garanties. — Tout achat est remboursé au moyen de Coupons commerciaux.

ÉTRENNES

La Fabrique G. Tribaudeau BESANÇON

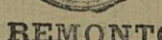
4, Rue du Clos-Saint-Paul, 4

Le Dépôt Général d'Horlogerie PARIS

84, Boulevard Sébastopol, 84

La Maison Franco-Genevoise MARSEILLE

45, Rue Paradis, 45



REMONTOIR Or, 12 lignes, cuvette or gar. 60' CHAÎNE d'Or pour 40'
 REMONTOIR Argent 15 ou 18 lignes garanti 25' CHAÎNE d'Argent 6'
 PENDULES de bureaux ou de cheminée 20' RÉVEIL MATIN 4'
 Grand choix d'autres objets de Pendulerie ainsi que de Montres, Remontoirs et Chaînes or, argent et métal. — Catalogues franco.

Pâtisserie — Confiserie

SPÉCIALITÉ DE PATISSERIES FINES ET PIÈCES MONTÉES

ROZIÈRES FILS

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment en Cartonnages, Marrons glacés, Fruits confits, Bonbons surfins, Chocolats de Paris.

Fromages glacés. — Entremets frappées.

Les Frères MANDELLI

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'il viennent de recevoir une belle collection de fantaisies d'art et de luxe en tous genres joaillerie, bijouterie du meilleur goût pour étrennes, horlogerie, cristaux de table et fantaisie, articles de fumerie maroquinerie des premières fabriques

Seuls représentants de l'orfèvrerie Christoffe et C^{ie}, recommandée par le diplôme d'honneur à l'exposition de Cahors, 1881.

Distillerie de l'Abbaye de Fécamp

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

EXQUISE, TONIQUE & DIGESTIVE

Alcool de Menthe des Bénédictins
 Eau de Mélisse des Bénédictins

Produits hygiéniques par excellence et de qualité supérieure, recommandés par les Célébrités médicales de France et de l'Etranger.

Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles